

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE LYON

DATE : 21/08/96
N° DE DEPOT : 12600
R.C.S. LYON : 351 497 649
N° DE GESTION: 89 B 02303

BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

-----Nom et adresse de la Société -----
INTERAUDIT FRANCE

139 RUE VENDOME
69006 LYON

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de LYON avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

Une pièce

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
Délibération/Acte

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

aux Actionnaires de la Société
INTERAUDIT FRANCE

.....

sur les apports
effectués par la Société

TURQUIN BUTHURIEUX et ASSOCIES,
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

.....

-oOo-

Albert PERONAUD
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
125 rue du Dauphiné - 69003 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

sur les apports effectués par

la Société TURQUIN BUTHURIEUX et ASSOCIES
Société Anonyme au Capital de 1.581.300 Francs
Siège Social à LYON (69006) 139 rue Vendôme
RCS LYON n° B 971.507.562

à

la Société INTERAUDIT FRANCE
Société Anonyme au Capital de 11.315.100 Francs
Siège Social à LYON (69006) 139 rue Vendôme
RCS LYON n° B 351.497.649

Messieurs les Actionnaires,

Par Ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de LYON en date du 1^{er} Juillet 1996, nous avons été nommés en qualité de Commissaire aux Apports chargés d'apprécier la valeur des apports en nature effectués à votre Société par la Société TURQUIN, BUTHURIEUX et ASSOCIES

.../...

Le présent rapport, qui a pour objet de vous rendre compte de cette mission comprend trois parties :

- Description de l'opération envisagée.
- Vérification et appréciation de la valeur des apports.
- Conclusion.

I - DESCRIPTION DE L'OPERATION ENVISAGEE

Sociétés concernées :

La Société TURQUIN, BUTHURIEUX et ASSOCIES au Capital actuel de 1.581.300 Francs, a été constituée en 1971 sous la forme de Société Anonyme. Son objet social consiste en l'exercice de la profession d'Expert Comptable et de Commissaire aux Comptes.

La Société INTERAUDIT FRANCE au Capital actuel de 11.315.100 Francs, est une Société Anonyme qui a pour objet principal l'exercice de la profession d'Expert Comptable et de Commissaire aux Comptes.

Motifs et buts de l'opération :

Cette opération qui s'inscrit dans le cadre général de restructuration des filiales de votre Société, réunit deux sociétés à activités complémentaires permettant ainsi une rationalisation des activités et de la gestion.

.../...

Description des apports et modalités de l'opération

Vous avez pu prendre connaissance du traité d'apport fusion signé entre les parties le 19 Juillet 1996 dont l'objet est l'apport à votre société des éléments d'actif et de passif de la Société TURQUIN, BUTHURIEUX et ASSOCIES pour leur valeur nette comptable figurant au bilan de son dernier exercice clos le 30 Septembre 1995, à l'exception du fonds de commerce apporté à une valeur vénale différente de la valeur nette.

L'apport sera réalisé selon les garanties ordinaires et de droit en pareilles circonstances.

Votre Société prendra les biens et droits apportés en l'état où ils se trouveront au moment de la réalisation effective des opérations.

Il est toutefois convenu de manière expresse, que les effets des apports rétroagiront au 1^{er} Octobre 1995, de sorte que les opérations réalisées depuis cette date par la Société TURQUIN, BUTHURIEUX et ASSOCIES le seront pour le compte exclusif de votre Société.

Du point de vue fiscal, le présent apport est placé, pour ce qui concerne l'impôt sur les sociétés, dans le cadre du régime de faveur institué par l'article 210A du code Général des Impôts.

Compte tenu de la détention de la totalité des 15.813 actions de la Société TURQUIN, BUTHURIEUX et ASSOCIES par votre Société, cet apport fusion est placé sous le régime simplifié régi par les articles L.378-1, L 388 et L 389 de la Loi du 24 Juillet 1966. Votre Société procédera donc à l'annulation comptable des titres détenus et constatera à cette occasion un boni de fusion.

.../...

Cet apport se résume comme suit :

ACTIFS APPORTES (en francs)

- <u>Immobilisations incorporelles</u>	
· Concessions, logiciels	20.791,-
· Fonds commercial (Droit de présentation de la clientèle)	9.500.000,-
- <u>Immobilisations Corporelles</u>	1.872.758,-
- <u>Immobilisations financières</u>	
· Titres de Participation SARL DULOUT (197 parts)	854.990,-
· Autres titres immobilisés	10.500,-
· Prêts 1% logement	575.646,-
· Divers dépôts et Cautionnements	1.123.529,-
- <u>Actif circulant</u>	
· Stocks et en-cours de production	1.008.234,-
· Créances clients (nettes de provisions)	5.943.616,-
· Fournisseurs débiteurs	132.616,-
· Personnel	84.339,-
· Etat Impôts et Taxes	291.319,-
· Débiteurs divers (dont CTA 1.725.902,-)	2.451.821,-
· Valeurs mobilières et disponibilités	1.026.512,-
- <u>Comptes de régularisation</u>	477.916,-
<u>Total des actifs apportés :</u>	<u>25.374.587,-</u>

.../...

PASSIFS PRIS EN CHARGE

· Provisions pour risques	77.000,-
· Emprunts bancaires	947.829,-
· Concours bancaires	117.311,-
· Intérêts courus	913,-
· Comptes Courants d'Associés (dont INTERAUDIT FRANCE 1.035.247,-)	1.196.540,-
· Fournisseurs	1.962.701,-
· Personnel	656.202,-
· Organismes Sociaux	942.833,-
· Trésor : Impôts et Taxes (TVA)	1.453.619,-
· Dettes sociales et fiscales	354.823,-
· Autres Dettes	604.183,-
· Produits constatés d'avance	552.529,-
	<hr/>
<u>Total des passifs pris en charge :</u>	8.866.483,-
	<hr/>

MONTANT NET DE L'APPORT 16.508.104,-

La valeur comptable des titres de
la Société TURQUIN, BUTHURIEUX et
ASSOCIES dans vos livres s'établissant à 16.468.970,-

Il sera dégagé un boni de fusion de **39.134,-**

II - VERIFICATION ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

Méthode d'évaluation et commentaires :

S'agissant d'une opération de restructuration interne, l'évaluation des apports a été réalisée pour l'ensemble à la valeur nette comptable.

Seule la valeur de la clientèle a été valorisée sur la base d'un tiers (1/3) des produits prévisionnels de l'Exercice 1996, soit pour un montant de F.: 9.500.000,-

Travaux effectués :

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons procédé aux vérifications et investigations qui nous sont apparues nécessaires pour apprécier la consistance et l'évaluation de l'apport effectué.

S'agissant d'un apport effectué pour l'essentiel à la valeur nette comptable, nous nous sommes appuyés, pour la réalisation de nos travaux, sur les comptes de l'Exercice clos le 30 Septembre 1995 qui ont été certifiés sans réserve par le Commissaire aux Comptes de la Société TURQUIN, BUTHURIEUX et ASSOCIES.

Nous nous sommes assurés que votre société détenait bien, à la date de nos contrôles, l'intégralité du Capital de la Société TURQUIN, BUTHURIEUX et ASSOCIES.

Cet apport fusion prenant rétroactivement effet au 1^{er} Octobre 1995, nous nous sommes assurés également, au vu d'une situation comptable intermédiaire arrêtée au 30 Avril 1996, que les événements intervenus pendant la période de rétroactivité n'étaient pas de nature à remettre en cause l'évaluation de l'apport qui sera effectué à votre Société.

Avantages particuliers :

Nous n'avons été informés d'aucun avantage particulier à l'occasion de cette opération et n'en avons pas relevé.

III - CONCLUSION :

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport décrit ci-dessus, dont le total s'élève à 16.508.104 Fr., ni sur le boni de fusion de 39.134 Fr. qui sera constaté à l'occasion de l'annulation des actions de la Société TURQUIN, BUTHURIEUX et ASSOCIES détenues par votre Société.

La Société TURQUIN, BUTHURIEUX et ASSOCIES étant détenue à 100% par votre Société, le montant de l'actif net apporté est au moins égal au montant du boni de fusion qui seul est constaté au bilan.

Fait à LYON, le 19 Août 1996

Le Commissaire aux apports

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Albert Peronaud', with a stylized flourish at the end.

Albert PERONAUD
Commissaire aux Comptes